

DÉCISIONS

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2016/464 DE LA COMMISSION

du 29 mars 2016

modifiant l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres, en ce qui concerne les mentions relatives à l'Estonie et à la Pologne

[notifiée sous le document C(2016) 1701]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la directive 89/662/CEE du Conseil du 11 décembre 1989 relative aux contrôles vétérinaires applicables dans les échanges intracommunautaires dans la perspective de la réalisation du marché intérieur ⁽¹⁾, et notamment son article 9, paragraphe 4,

vu la directive 90/425/CEE du Conseil du 26 juin 1990 relative aux contrôles vétérinaires et zootechniques applicables dans les échanges intracommunautaires de certains animaux vivants et produits dans la perspective de la réalisation du marché intérieur ⁽²⁾, et notamment son article 10, paragraphe 4,

vu la directive 2002/99/CE du Conseil du 16 décembre 2002 fixant les règles de police sanitaire régissant la production, la transformation, la distribution et l'introduction des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ⁽³⁾, et notamment son article 4, paragraphe 3,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision d'exécution 2014/709/UE de la Commission ⁽⁴⁾ établit des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres. L'annexe de cette décision d'exécution délimite et énumère certaines zones de ces États membres aux parties I, II, III et IV, en les ventilant par degré de risque en fonction de la situation épidémiologique. La liste ainsi établie inclut certaines zones d'Estonie, d'Italie, de Lettonie, de Lituanie et de Pologne.
- (2) Depuis février 2015, aucun cas de peste porcine africaine chez les porcs domestiques n'a été notifié en Pologne dans les zones mentionnées dans la partie III de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE. En outre, la surveillance des mesures de biosécurité a été menée de manière satisfaisante dans les exploitations de ces régions, sur la base des programmes nationaux pour la biosécurité visant à prévenir la propagation de la peste porcine africaine. Ces éléments traduisent une amélioration de la situation épidémiologique. En conséquence, les zones concernées de cet État membre devraient maintenant être énumérées dans la partie II plutôt que dans la partie III de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE.
- (3) En février 2016, un cas de peste porcine africaine chez les porcs sauvages a été observé en Estonie, dans les zones mentionnées dans la partie II de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE, à proximité immédiate des zones mentionnées dans la partie I de cette annexe. En conséquence, certaines zones énumérées dans la partie I devraient maintenant être énumérées dans la partie II de l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE.
- (4) L'évolution de la situation épidémiologique actuelle dans l'Union en ce qui concerne la peste porcine africaine devrait être prise en considération dans l'appréciation du risque que représente la situation zoosanitaire liée à

⁽¹⁾ JO L 395 du 30.12.1989, p. 13.

⁽²⁾ JO L 224 du 18.8.1990, p. 29.

⁽³⁾ JO L 18 du 23.1.2003, p. 11.

⁽⁴⁾ Décision d'exécution 2014/709/UE de la Commission du 9 octobre 2014 concernant des mesures zoosanitaires de lutte contre la peste porcine africaine dans certains États membres et abrogeant la décision d'exécution 2014/178/UE (JO L 295 du 11.10.2014, p. 63).

cette maladie en Estonie et en Pologne. Pour cibler les mesures zoosanitaires, enrayer la propagation de la peste porcine africaine, prévenir toute perturbation inutile des échanges dans l'Union et éviter l'imposition, par des pays tiers, d'entraves non justifiées aux échanges commerciaux, la liste de l'Union des zones faisant l'objet des mesures zoosanitaires mentionnées dans l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE devrait être modifiée de manière à prendre en considération les changements survenus dans la situation zoosanitaire en ce qui concerne cette maladie dans les deux pays précités.

- (5) Il convient donc de modifier, dans l'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE, les zones d'Estonie énumérées dans les listes figurant dans les parties I et II, ainsi que les zones de Pologne énumérées dans les listes figurant dans les parties II et III.
- (6) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision d'exécution 2014/709/UE est remplacée par le texte de l'annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 29 mars 2016.

Par la Commission
Vytenis ANDRIUKAITIS
Membre de la Commission

ANNEXE

«ANNEXE

PARTIE I

1. Estonie

Les zones suivantes en Estonie:

- la ville (*linn*) de Keila,
- la ville (*linn*) de Kunda,
- la ville (*linn*) de Loksa,
- la ville (*linn*) de Maardu,
- la ville (*linn*) de Mustvee,
- la ville (*linn*) de Pärnu,
- la ville (*linn*) de Saue,
- la ville (*linn*) de Tallinn,
- le comté (*maakond*) de Läänemaa,
- la partie de la commune (*vald*) de Jõelähtme située au nord de la route n° 1 (E20),
- la partie de la commune (*vald*) de Kuusalu située au nord de la route n° 1 (E20),
- la commune (*vald*) d'Audru,
- la commune (*vald*) de Haljala,
- la commune (*vald*) de Harku,
- la commune (*vald*) de Keila,
- la commune (*vald*) de Kernu,
- la commune (*vald*) de Kiili,
- la commune (*vald*) de Koonga,
- la commune (*vald*) de Lavassaare,
- la commune (*vald*) de Nissi,
- la commune (*vald*) de Padise,
- la commune (*vald*) de Saku,
- la commune (*vald*) de Saue,
- la commune (*vald*) de Sauga,
- la commune (*vald*) de Sindi,
- la commune (*vald*) de Tõstamaa,
- la commune (*vald*) de Varbla,
- la commune (*vald*) de Vasalemma,
- la commune (*vald*) de Vihula,
- la commune (*vald*) de Viimsi.

2. Lettonie

Les zones suivantes en Lettonie:

- dans la municipalité (*novads*) d'Ogre, les communes rurales (*pagasti*) de Suntažu et d'Ogresgala,
- la municipalité (*novads*) d'Ādaži,
- la municipalité (*novads*) d'Amata,
- la municipalité (*novads*) de Carnikava,
- la municipalité (*novads*) de Garkalne,
- la municipalité (*novads*) d'Ikšķile,
- la municipalité (*novads*) d'Inčukalns,
- la municipalité (*novads*) de Jaunjelgava,
- la municipalité (*novads*) de Ķegums,
- la municipalité (*novads*) de Līgatne,
- la municipalité (*novads*) de Mālpils,
- la municipalité (*novads*) de Nereta,
- la municipalité (*novads*) de Ropaži,
- la municipalité (*novads*) de Sala,
- la municipalité (*novads*) de Sigulda,
- la municipalité (*novads*) de Vecumnieki,
- la municipalité (*novads*) de Viesīte.

3. Lituanie

Les zones suivantes en Lituanie:

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jurbarkas, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Raudonė, de Veliuona, de Seredžius et de Juodaičiai,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Pakruojis, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Klovainiai, de Rozalimas et de Pakruojis,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevėžys, la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Krekenava située à l'ouest de la rivière Nevėžis,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Raseiniai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Ariogala (ville), de Betygala, de Pajūjiai et de Šiluva,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šakiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Plokščiai, de Kriūkai, de Lekėčiai, de Lukšiai, de Griškabūdis, de Barzdai, de Žvirgždaičiai, de Sintautai, de Kudirkos Naumiestis, de Slavikai et de Šakiai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Pasvalys,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilkaviškis,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Radviliškis,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Kalvarija,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Kazlų Rūda,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Marijampolė.

4. Pologne

Les zones suivantes en Pologne:

dans la voïvodie de Podlachie:

- dans le district (*powiat*) d'Augustów, les communes (*gminy*) d'Augustów, avec la ville d'Augustów, ainsi que de Nowinka, de Płaska, de Sztabin et de Bargłów Kościelny,
- dans le district (*powiat*) de Białystok, les communes (*gminy*) de Choroszcz, de Juchnowiec Kościelny, de Suraż, de Turośń Kościelna, de Tykocin, de Łapy, de Poświętne, de Zawady et de Dobrzyniewo Duże,
- dans le district (*powiat*) d'Hajnówka, les communes (*gminy*) de Dubicze Cerkiewne, Kleszczele et Czeremcha,
- dans le district (*powiat*) de Siemiatycze, les communes (*gminy*) de Grodzisk, de Dziadkowice et de Milejczyce,
- dans le district (*powiat*) de Wysokie Mazowieckie, les communes (*gminy*) de Kobylin-Borzymy, de Kulesze Kościelne, de Sokoły, de Wysokie Mazowieckie avec la ville de Wysokie Mazowieckie, de Nowe Piekuty, de Szepietowo, de Klukowo et de Ciechanowiec,
- le district (*powiat*) de Sejny,
- dans le district (*powiat*) de Suwałki, les communes (*gminy*) de Rutka-Tartak, de Szypliszki, de Suwałki et de Raczki,
- dans le district (*powiat*) de Zambrów, la commune (*gmina*) de Rutki,
- dans le district (*powiat*) de Sokółka, les communes (*gminy*) de Suchowola et de Korycin,
- le district (*powiat*) de Bielsko-Biała,
- le district (*powiat*) de M. Białystok,
- le district (*powiat*) de M. Suwałki,
- le district (*powiat*) de Mońki.

PARTIE II

1. Estonie

Les zones suivantes en Estonie:

- la ville (*linn*) de Kallaste,
- la ville (*linn*) de Rakvere,
- la ville (*linn*) de Tartu,
- la ville (*linn*) de Vändra,
- la ville (*linn*) de Viljandi,
- le comté (*maakond*) d'IDA-Virumaa,
- le comté (*maakond*) de Põlvamaa,
- le comté (*maakond*) de Raplamaa,
- la partie de la commune (*vald*) de Jõelähtme située au sud de la route n° 1 (E20),
- la partie de la commune (*vald*) de Kuusalu située au sud de la route n° 1 (E20),
- la partie de la commune (*vald*) de Palamuse située à l'est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la partie de la commune (*vald*) de Pärsti située à l'ouest de la route n° 24126,
- la partie de la commune (*vald*) de Suure-Jaani située à l'ouest de la route n° 49,

- la partie de la commune (*vald*) de Tabivere située à l'est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la partie de la commune (*vald*) de Tamsalu située au nord-est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la partie de la commune (*vald*) de Tartu située à l'est de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la partie de la commune (*vald*) de Viiratsi située à l'ouest de la ligne définie par la partie occidentale de la route n° 92 jusqu'au croisement avec la route n° 155, puis de la route n° 155 jusqu'au croisement avec la route n° 24156, puis de la route n° 24156 jusqu'à la traversée de la rivière Verilaske et enfin de la rivière Verilaske à la frontière méridionale de la commune,
- la commune (*vald*) d'Abja,
- la commune (*vald*) d'Aegviidu,
- la commune (*vald*) d'Alatskivi,
- la commune (*vald*) d'Anija,
- la commune (*vald*) d'Are,
- la commune (*vald*) de Häädemeeste,
- la commune (*vald*) de Haaslava,
- la commune (*vald*) de Halinga,
- la commune (*vald*) de Halliste,
- la commune (*vald*) de Kadrina,
- la commune (*vald*) de Kambja,
- la commune (*vald*) de Karksi,
- la commune (*vald*) de Kasepää,
- la commune (*vald*) de Kõpu,
- la commune (*vald*) de Kose,
- la commune (*vald*) de Kõue,
- la commune (*vald*) de Laekvere,
- la commune (*vald*) de Luunja,
- la commune (*vald*) de Mäksa,
- la commune (*vald*) de Meeksi,
- la commune (*vald*) de Paikuse,
- la commune (*vald*) de Pala,
- la commune (*vald*) de Peipsiääre,
- la commune (*vald*) de Piirissaare,
- la commune (*vald*) de Raasiku,
- la commune (*vald*) de Rae,
- la commune (*vald*) de Rägavere,
- la commune (*vald*) de Rakvere,

- la commune (*vald*) de Saarde,
- la commune (*vald*) de Saare,
- la commune (*vald*) de Sõmeru,
- la commune (*vald*) de Surju,
- la commune (*vald*) de Tahkuranna,
- la commune (*vald*) de Tapa,
- la commune (*vald*) de Tootsi,
- la commune (*vald*) de Tori,
- la commune (*vald*) de Vändra,
- la commune (*vald*) de Vara,
- la commune (*vald*) de Vinni,
- la commune (*vald*) de Viru-Nigula,
- la commune (*vald*) de Võnnu.

2. Lettonie

Les zones suivantes en Lettonie:

- la municipalité (*novads*) de Krimulda,
- dans la municipalité (*novads*) de Limbaži, les communes rurales (*pagasti*) de Skulte, de Vidriži, de Limbaži et d'Umurga,
- dans la municipalité (*novads*) d'Ogre, les communes rurales (*pagasti*) de Krape, de Ķeipene, de Laubere, de Madliena, de Mazozoli, de Menģele et de Taurupe,
- la municipalité (*novads*) de Priekuļi,
- dans la municipalité (*novads*) de Salacgrīva, la commune rurale (*pagasts*) de Liepupe,
- la municipalité (*novads*) d'Aizkraukle,
- la municipalité (*novads*) d'Aknīste,
- la municipalité (*novads*) d'Alūksne,
- la municipalité (*novads*) d'Ape,
- la municipalité (*novads*) de Baltinava,
- la municipalité (*novads*) de Balvi,
- la municipalité (*novads*) de Cēsis,
- la municipalité (*novads*) de Cesvaine,
- la municipalité (*novads*) d'Ērgļi,
- la municipalité (*novads*) de Gulbene,
- la municipalité (*novads*) d'Ilūkste,
- la municipalité (*novads*) de Jaunpiebalga,
- la municipalité (*novads*) de Jēkabpils,
- la municipalité (*novads*) de Kocēni,

- la municipalité (*novads*) de Koknese,
- la municipalité (*novads*) de Krustpils,
- la municipalité (*novads*) de Lielvārde,
- la municipalité (*novads*) de Līvāni,
- la municipalité (*novads*) de Lubāna,
- la municipalité (*novads*) de Madona,
- la municipalité (*novads*) de Pārgauja,
- la municipalité (*novads*) de Pļaviņi,
- la municipalité (*novads*) de Rauna,
- la municipalité (*novads*) de Rugāji,
- la municipalité (*novads*) de Saulkrasti,
- la municipalité (*novads*) de Sēja,
- la municipalité (*novads*) de Skrīveri,
- la municipalité (*novads*) de Smiltene,
- la municipalité (*novads*) de Varakļāni,
- la municipalité (*novads*) de Vecpiebalga,
- la municipalité (*novads*) de Viļaka,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Jēkabpils,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Valmiera.

3. Lituanie

Les zones suivantes en Lituanie:

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Anykščiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Andrioniškis, d'Anykščiai, de Debeikiai, de Kavarskas, de Kurkliai, de Skiemonys, de Traupis, de Troškūnai et la partie de Svėdasai située au sud de la route n° 118,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jonava, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Šilų, de Bukonių et, dans le conseil des seniors (*seniūnija*) de Žeimių, les villages (*kaimas*) de Biliuškiei, de Drobiškiai, de Normainiai II, de Normainėliai, de Juškonys, de Pauliukai, de Mitėniškiai, de Zofijauka et de Naujokai,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaišiadorys, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Kaišiadorių apylinkės, de Kruonio, de Nemaitonių, de Paparčių, de Žašlių, de Žiežmarių, de Žiežmarių apylinkės et la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Rumšiškių située au sud de la route n° A1,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaunas, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Akademijos, d'Alšėnų, de Babtų, de Batniavos, de Čekiškės, de Domeikavos, d'Ežerėlio, de Garliavos, de Garliavos apylinkių, de Kačerginės, de Kulautuvos, de Linksmakalnio, de Raudondvario, de Ringaudų, de Rokų, de Samylų, de Taurakiemio, d'Užliedžių, de Vilkijos, de Vilkijos apylinkių et de Zapyškio,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kėdainiai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Josvainių, de Pernaravos, de Krakių, de Dotnuvos, de Gudžiūnų, de Surviliškio, de Vilainių, de Truskavos, de Šėtos et de Kėdainių miesto,
- Dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Panevėžys, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Karsakiškio, de Naujamiesčio, de Miežiškių, de Paįstrio, de Panevėžio, de Ramygalos, de Raguvos, de Smilgių, d'Upytės, de Vadoklių et de Velžio et la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Krekenavos située à l'est de la rivière Nevėžis,

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šalčininkai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Jašiūnų, de Turgelių, d'Akmenynės, de Šalčininkų, de Gerviškių, de Butrimonių, d'Eišiškių, de Poškonių et de Dieveniškų,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Varėna, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Kaniavos, de Marcinkonių et de Merkinės,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) d'Alytus,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Kaišiadorys,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Kaunas,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Panevėžys,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Vilnius,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Alytus,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Biržai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Druskininkai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Ignalina,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Lazdijai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Moletai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Prienai,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Rokiškis,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Širvintos,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Švencionys,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Ukmergė,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Utena,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Vilnius,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Zarasai,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Birštonas,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) d'Elektrėnai,
- la municipalité simple (*savivaldybė*) de Visaginas.

4. Pologne

Les zones suivantes en Pologne:

dans la voïvodie (*województwo*) de Podlachie:

- dans le district (*powiat*) de Białystok, les communes (*gminy*) de Czarna Białostocka, de Gródek, de Michałowo, de Supraśl, de Wasilków et de Zabłudów,
- dans le district (*powiat*) de Sokółka, les communes (*gminy*) de Dąbrowa Białostocka, de Janów, de Krynki, de Kuźnica, de Nowy Dwór, de Sidra, de Sokółka et de Szudziałowo.
- dans le district (*powiat*) d'Augustów, la commune (*gmina*) de Lipsk,
- dans le district (*powiat*) d'Hajnowski, les communes (*gminy*) de Czyże, de Białowieża et d'Hajnówka avec la ville d'Hajnówka, de Narew et de Narewka.

PARTIE III

1. Estonie

Les zones suivantes en Estonie:

- la ville (*linn*) d'Elva,
- la ville (*linn*) de Jõgeva,
- la ville (*linn*) de Põltsamaa,
- la ville (*linn*) de Võhma,
- le comté (*maakond*) de Järvamaa,
- le comté (*maakond*) de Valgamaa,
- le comté (*maakond*) de Võrumaa,
- la partie de la commune (*vald*) de Palamuse située à l'ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la partie de la commune (*vald*) de Pärsti située à l'est de la route n° 24126,
- la partie de la commune (*vald*) de Suure-Jaani située à l'est de la route n° 49,
- la partie de la commune (*vald*) de Tabivere située à l'ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la partie de la commune (*vald*) de Tamsalu située au sud-ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la partie de la commune (*vald*) de Tartu située à l'ouest de la ligne de chemin de fer Tallinn-Tartu,
- la partie de la commune (*vald*) de Viiratsi située à l'est de la ligne définie par la partie occidentale de la route n° 92 jusqu'au croisement avec la route n° 155, puis de la route n° 155 jusqu'au croisement avec la route n° 24156, puis de la route n° 24156 jusqu'à la traversée de la rivière Verilaske et enfin de la rivière Verilaske à la frontière méridionale de la commune,
- la commune (*vald*) de Jõgeva,
- la commune (*vald*) de Kolga-Jaani,
- la commune (*vald*) de Konguta,
- la commune (*vald*) de Kõo,
- la commune (*vald*) de Laeva,
- la commune (*vald*) de Nõo,
- la commune (*vald*) de Paistu,
- la commune (*vald*) de Pajusi,
- la commune (*vald*) de Põltsamaa,
- la commune (*vald*) de Puhja,
- la commune (*vald*) de Puurmani,
- la commune (*vald*) de Rakke,
- la commune (*vald*) de Rannu,
- la commune (*vald*) de Rõngu,

- la commune (*vald*) de Saarepeedi,
- la commune (*vald*) de Tähtvere,
- la commune (*vald*) de Tarvastu,
- la commune (*vald*) de Torma,
- la commune (*vald*) de Ülenurme,
- la commune (*vald*) de Väike-Maarja.

2. Lettonie

Les zones suivantes en Lettonie:

- dans la municipalité (*novads*) de Limbaži, les communes rurales (*pagasti*) de Viļķene, de Pāle et de Katvari,
- dans la municipalité (*novads*) de Salacgrīva, les communes rurales (*pagasti*) d'Ainaži et de Salacgrīva,
- la municipalité (*novads*) d'Aglona,
- la municipalité (*novads*) d'Aloja,
- la municipalité (*novads*) de Beverīna,
- la municipalité (*novads*) de Burtnieki,
- la municipalité (*novads*) de Ciblai,
- la municipalité (*novads*) de Dagda,
- la municipalité (*novads*) de Daugavpils,
- la municipalité (*novads*) de Kārsava,
- la municipalité (*novads*) de Krāslava,
- la municipalité (*novads*) de Ludza,
- la municipalité (*novads*) de Mazsalaca,
- la municipalité (*novads*) de Naukšēni,
- la municipalité (*novads*) de Preiļi,
- la municipalité (*novads*) de Rēzekne,
- la municipalité (*novads*) de Riebiņi,
- la municipalité (*novads*) de Rūjiena,
- la municipalité (*novads*) de Streņči,
- la municipalité (*novads*) de Valka,
- la municipalité (*novads*) de Vārkava,
- la municipalité (*novads*) de Viļāni,
- la municipalité (*novads*) de Zilupe,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Daugavpils,
- la ville républicaine (*republikas pilsēta*) de Rēzekne.

3. Lituanie

Les zones suivantes en Lituanie:

- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) d'Anykščiai, le conseil des seniors (*seniūnija*) de Viešintos et la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Svėdasai située au nord de la route n° 118,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Jonava, les conseils des seniors (*seniūnijos*) d'Upninkų, de Ruklos, de Dumsių, d'Užusalių, de Kulvos et, dans le conseil des seniors (*seniūnija*) de Žeimiai, les villages (*kaimai*) d'Akliai, d'Akmeniai, de Barsukinė, de Blauzdžiai, de Gireliai, de Jagėlava, de Juljanava, de Kuigaliai, de Liepkalniai, de Martyniškaiai, de Milašiškiai, de Mimaliai, de Naujasodis, de Normainiai I, de Paduobiai, de Palankesiai, de Pamelnytėlė, de Pėdžiai, de Skrynės, de Svalkeniai, de Terespolis, de Varpėnai, de Žeimių gst., de Žieveliškaiai et de Žeimių miestelis,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaišiadorys, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Palomenės, de Pravieniškų et la partie du conseil des seniors (*seniūnija*) de Rumšiškų située au nord de la route n° A1,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kaunas, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Vandžiogalos, de Lapių, de Karmėlavos et de Neveronių,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kėdainiai, le conseil des seniors (*seniūnija*) de Pelėdnagių,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Šalčininkai, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Baltosios Vokės, de Pabarės, de Dainavos et de Kalesninkų,
- dans la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Varėna, les conseils des seniors (*seniūnijos*) de Valkininkų, de Jakėnų, de Matuizų, de Varėnos et de Vydenių,
- la commune (*miesto savivaldybė*, municipalité urbaine) de Jonava,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Kupiškis,
- la commune (*rajono savivaldybė*, municipalité de district) de Trakai.

PARTIE IV

Italie

Les zones suivantes en Italie:

Toutes les zones de la Sardaigne.»
